



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

alcoolisme et tabagisme

Question écrite n° 112912

Texte de la question

M. Jean-Claude Beaulieu appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le droit de tout patient français à pouvoir bénéficier de programmes d'accompagnement dans le cadre d'une prise en charge thérapeutique décidée par son médecin traitant. Ces programmes individualisés ont en effet pour double but de favoriser la prise en charge du malade et d'améliorer l'observance, cette dernière constituant un frein important au bon usage des soins et du médicament ainsi qu'une source indirecte des dépenses de santé supplémentaires, l'objectif thérapeutique n'étant pas correctement atteint. Dans le domaine du sevrage tabagique, sujet d'actualité, on sait bien que le fait d'associer un traitement pharmacologique à un programme d'accompagnement ou un soutien psychologique facilite grandement les chances de succès en ce qui concerne l'arrêt du tabac, allant jusqu'à multiplier les taux de réussite par 2 voire 3. Il souhaite donc savoir connaître son opinion à ce sujet et savoir s'il envisage la possibilité, au plan réglementaire, d'appliquer ces programmes en France, suivant ainsi les recommandations européennes et qui devrait tendre vers une plus grande responsabilisation personnelle du patient.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Beaulieu](#)

Circonscription : Charente-Maritime (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112912

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12911